



Résiliation contrat complémentaire santé

Par **lilou**, le **25/02/2010** à **11:50**

Bonjour,

ma complémentaire santé a augmenté nos cotisations mensuelles de près de 100 euros sans nous en avertir par avance et sans nous adresser de nouvel échéancier.

Nous lui avons adressé un courrier recommandé avec accusé de réception pour l'aviser que nous résilions notre contrat auprès d'eux mais ils refusent de nous radier arguant que c'est un contrat de groupe et nous menacent de "mesures contraignantes" si nous ne réglons pas nos cotisations .

Nous sommes une famille de 2 adultes et 6 enfants et nous n'avons pas les moyens de payer des cotisations mensuelles pour une complémentaire santé de 278 euros !

quels sont nos recours et nos droits ?

merci d'avance.

Par **ascott**, le **02/03/2010** à **10:17**

Vous êtes liés par le groupe

Faites part de votre problème au groupe

S'il s'agit d'une entreprise ou d'un comité d'entreprise, il y a un service social qui, au vu de vos revenus pourra examiner une aide quelconque

Si non. sortez du groupe auprès de celui ci et non auprès de la compagnie (qui a très probablement reçu l'accord du souscripteur du contrat c'est à dire le groupe

A défaut, consultez un avocat de permanence car c'est un problème de fond à partir du moment où un tiers accepte une augmentation sans vous prévenir

mais c'eut été au groupe et non à la mutuelle de vous prévenir

Quant au caractère obligatoire c'est une condition du contrat entre la mutuelle et son adhérent, le groupe et non vous. Au groupe à prendre les mesures individuelles comme par exemple une aide pour respecter sa clause

C'est un problème récurrent jamais tranché à ma connaissance tellement les situations sont particulières et que ni les assureurs ni les groupes ne souhaitent voir régler

Avant, examinez également les garanties car très souvent elles sont supérieures dans les contrats groupe

salutations